

La place politique et institutionnelle du Parlement européen

Le jeudi 29 novembre 2018 la Maison de l'Europe de Paris a organisé une conférence sur le thème : « La place politique et institutionnelle du Parlement européen ». Cinq intervenants étaient présents : M. Emmanuel RIVIÈRE¹, M. Nicolas BÉCUWE², Mme Pervenche BERÈS³, M. Pascal DURAND⁴ et Mme Constance LE GRIP⁵. Mme Isabelle COUSTET⁶ était la modératrice du débat.

Madame Catherine LALUMIÈRE⁷ a commencé par rappeler qu'au sein du Parlement européen, les élections des députés se font par suffrage universel direct. C'est d'ailleurs la seule assemblée internationale élue. Cette année, en 2018, nous fêtons le 40^{ème} anniversaire de cette procédure.

Enfin, Mme LALUMIÈRE a fait part à l'assemblée du récent partenariat entre la Maison de l'Europe et Kantar Public.

M. Emmanuel Rivière a commencé le débat en présentant le centre Kantar. Celui-ci est un réseau d'experts. Ce centre est né à partir de l'idée du *BREXIT*. Toutes les enquêtes de Kantar montraient qu'un événement tel que celui-ci était possible. La vocation du centre Kantar est de partager de manière plus claire auprès des citoyens européens ce que ses enquêtes peuvent apprendre pour éviter des œillères ou des croyances établies.

M. Nicolas BÉCUWE a commencé par rappeler qu'au sein de l'Union Européenne (UE), le mode de scrutin est différent mais deux points sont communs à toute l'UE : la proportionnelle à un tour et la date d'élection. **Les prochaines élections européennes** auront lieu du **23 au 26 mai 2019**. De plus, le Royaume-Uni ne participera pas aux élections étant donné qu'il est censé quitter l'UE le 29 mars 2019. Du 23 au 26 mai 2019, 350 millions d'électeurs seront appelés au vote ; ce qui engendre des enjeux multiples tels que le taux de participation pour la légitimité démocratique, l'apparition de nouveaux acteurs politiques, la sécurité des élections ou encore les *fake news*. Au cours de ces élections, 705 députés européens seront élus. En ce qui concerne la France, c'est la seule élection qui débouche sur la représentation proportionnelle des forces politiques.

¹ Directeur de Kantar Public France et du centre Kantar sur le futur de l'Europe.

² Directeur de Kantar Public à Bruxelles.

³ Députée européenne, groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates. Députée européenne depuis 1994. Présidente de la commission des affaires économiques et monétaires, des affaires sociales.

⁴ Député européen, groupe des Verts/Alliance libre européenne depuis 2014. Vice-président du groupe des Verts. Il est aussi à l'origine d'un rapport sur la durée de vie des produits (obsolescence programmée).

⁵ Actuellement Vice-présidente de la commission des affaires culturelles et de l'éducation. Elle a été députée européenne de 2010 à 2017 et représentait le groupe PPE.

⁶ Cheffe du Bureau en France du Parlement européen.

⁷ Présidente de la Maison de l'Europe de Paris.

Des différences existent entre les différents pays européens pour ces élections. La première est que pour la plupart des pays européens le vote aura lieu le 26 mai mais les Pays-Bas voteront le jeudi 23. La deuxième concerne l'âge légal du vote : 16 ans en Autriche et 17 ans en Grèce par exemple. La troisième est que le vote est obligatoire dans certains pays tels que la Belgique, le Luxembourg et la Grèce. La dernière est que le vote est préférentiel dans 18 pays ; c'est-à-dire que l'on peut choisir différents candidats sur une liste. Ce n'est pas le cas en France.

Au-delà des modes de scrutin, le contexte est important. En effet, en Belgique, le jour des élections européennes il y a les élections fédérales. En Espagne, il y aura des élections régionales et peut-être des élections nationales. Pour ce qui est de la France, ce sera le premier test électoral pour le Président Macron et sa majorité.

M. BECUWE a souligné que **la participation électorale est en constante baisse depuis 1979 alors que le Parlement européen n'a fait qu'augmenter ses pouvoirs.** La participation est donc un enjeu fort de ces élections. Aujourd'hui, en Europe, environ 40 % des Européens savent qu'il y aura des élections européennes en 2019. Malgré ça, il y a un intérêt plus fort mais il est limité. À ce stade, environ 30 % des Européens sont certains d'aller voter.

Actuellement, on est dans un contexte de défiance des institutions politiques. Dans ce climat de défiance, le Parlement européen s'en tire pas trop mal. En effet, 30 % des Européens ont une image positive du Parlement européen, un nombre très important a une image neutre et peu ont une image négative. La France, quant à elle, est le pays qui a l'image la moins positive du Parlement européen. Mais les Français veulent qu'ils jouent un rôle plus important.

Les enjeux de la campagne sont des enjeux globaux tels que **l'immigration, la croissance économique, l'environnement, le changement climatique** et le **terrorisme**. Ce sont des **thèmes mobilisateurs pour la campagne.**

À l'issue de ces élections, les partis politiques se regroupent autour de groupes politiques européens. Il faut 25 députés minimum pour former un groupe et 7 délégations nationales.

Aujourd'hui, le Parlement européen est dominé par le parti populaire européen ou PPE (220 députés) et l'alliance progressiste et démocrate (190 députés). Ces deux partis n'ont pas de majorité absolue. La question de l'avenir de ces forces se pose. Progression très forte de l'Europe des nations et des libertés ou ENF (50 députés populistes anti-européens). Les groupes de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ALDE) et le groupe En Marche représenteraient 100 députés. Les Verts ont 45 à 50 députés mais sont en forte progression en Belgique, en Allemagne par exemple.

Mme Pervenche BERÈS a commencé par souligner qu'elle ne sera pas candidate aux européennes en 2019. Sur la question de la participation, toutes les élections pâtissent d'une diminution du taux de la participation. Entre les élections européennes et nationales il y a 10 points d'écart dans le taux de participation. Martin SCHULZ disait de l'élection européenne qu'étant donné que c'est une élection moins perçue dans le rapport concret au pouvoir, à tort,

on a des manifestations de tendances qui peuvent se révéler et se transformer. En France, par exemple, la tripartition de 2014 s'est retrouvée avec la même fragrance dans l'élection régionale un an après. Lors de ces élections européennes se tenant du 23 au 26 mai 2019, le tripartisme pourrait être bousculé. **La montée des populismes est présente. Leur poids relatif devrait augmenter pour deux raisons : le nombre de députés va diminuer et ils vont bénéficier de l'effet miroir de la diminution relative du nombre de députés PPE et socialistes.** D'où la question de savoir comment se construiront les alliances. De plus, l'UE est menacée par les Etats-Unis, la Chine et la Russie. **L'Union Européenne se retrouve dans le contexte du vieux continent qui doit se défendre.**

Pour clore son propos, Mme Pervenche BERÈS a souligné que trois partis ont déjà désigné leurs candidats. La composition du Parlement européen sera plus compliquée. Un groupe n'aura pas la possibilité d'imposer un candidat même en alliance. Chaque partie a désigné un candidat pour être présent dans la campagne.

M. Pascal DURAND a commencé son propos en soulignant que l'on essaye de nous expliquer qu'il y a des pro et des anti-européens. **Aujourd'hui, on arrive à un moment où il y a des partis qui ont l'Europe honteuse, qui ressentent une certaine frilosité du projet européen.** Ce débat inquiète. Pourquoi veut-on préserver l'Europe ? Il faut défendre l'Europe car c'est le seul espace sur la planète avec un État de droit, une défense des droits sociaux qui constituent le socle de notre relation sociale et une économie qui n'est pas basée sur le profit.

Dans le cadre d'une recomposition, n'y aura-t-il pas une coalition entre pro et anti européens sur des valeurs qui ne sont plus les nôtres ? M. DURAND espère qu'au sein de la droite européenne, le camp de ceux qui défendent les valeurs de l'UE vont l'emporter.

Mme Constance LE GRIP a commencé par souligner qu'elle ne sera pas candidate aux élections européennes qui se tiendront du 23 au 26 mai 2019. Elle a également rappelé qu'une grande partie du débat européen se fait et se noue au sein des parlements nationaux. Il existe aussi des commissions des affaires européennes et des structures de rencontre.

Mme LE GRIP a rappelé que le mode de scrutin des élections des députés du Parlement européen a été modifié. Les Républicains ont été les seuls à batailler contre cette modification et le « retour en arrière » opéré par la renationalisation du scrutin européen. La France est passée de 22 régions à 13 grandes régions. Cela entraîne plus d'écart et la petite proximité régionale qui pouvait exister entre les électeurs a été modifiée. Certains collègues de la République en Marche commencent à reconnaître que les élections européennes se tenant du 23 au 26 mai 2019 se transforment en référendum pour ou contre la liste Macron.

De plus, Mme LE GRIP a pointé le fait qu'elle n'était pas hostile à l'idée d'examiner la possibilité du vote préférentiel.

Pour clore son propos, Mme Constance LE GRIP a indiqué que le chef/la cheffe de file d'un parti doit montrer sa capacité à constituer un rassemblement, une coalition.

Propos rapportés par Pierre-Alexis CAMERON